



M. Eric THOMAS

Mme Marie-Christine GODILLON

AVIS D'IMPÔT 2018 Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Eric THOMAS ou Mme Marie-Christine GODILLON, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

SUITE DE VOTRE AVIS Montant de l'imposition	19 564	988	13 438	PAGE 2/2
<b>Total des prélèvements sociaux nets</b>				33 990
Montant de C.S.G. déductible sur revenus du patrimoine pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018			13 438	
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER</b>				91 796
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> <b>Revenu fiscal de référence :</b>				209 006
<b>Reports sur les années suivantes</b>  Revenus de capitaux mobiliers - déficits non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2018 à souscrire en 2019 déficits provenant de l'année 2017 :				40
<b>Informations indiquées pour mémoire</b> Plus-values en report d'imposition Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible Abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values				2 118 22 111 1 046
<b>PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE</b> <b>Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :</b>				
Plafond calculé sur les revenus de 2017		Déclar. 1 3 923	Déclar. 2 3 923	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2018		3 923	3 923	